



dépôt de plainte contre l'employeur

Par **avenant65**, le **04/05/2022** à **19:23**

Bonjour,

Je souhaite, comme il m'a été conseillé, déposer plainte pour "faux et usage de faux " contre mon employeur qui est une personne morale, une association, loi 1901.

L'association a pour représentant légal, M. X, président de l'association qui est donc légalement l'employeur.

Pourtant, ce n'est pas M.X, président qui a, matériellement, concrètement, commis le délit mais la directrice, Mme Y, salariée de l'association.

A l'encontre de qui, dois-je déposer plainte ?

- contre M. X, président car il est le représentant légal et donc l'employeur ?
- contre Mme Y directrice qui est la personne ayant personnellement (mais en tant que représentante de l'employeur) fait le faux et fait usage du faux ?
- 2 plaintes : Une plainte à l'encontre de M. X, président + une autre plainte à l'encontre de Mme Y, la personne ayant commis le faux ?

Merci de vos réponses